



Légende :

- Périmètre du Secteur Sauvegardé.
- Secteurs.
- Monuments historiques (MH - ISMH)**
 - Immeubles, partie d'immeubles, façades ou fragments, toitures, jardins, etc... protégés par la législation sur les monuments historiques.
 - C: cloac, cas, caves, ch, cheminée, ch, vestiges cloître, ou cuisine, ch décor, es, escalier, fa, fontaine, fr, fontaine, fr, niche, p, porche, pu, puits, pu, passage voûté, s, salle, t, toiture, ter, terrasse, fo, four, vo, vestige antique.
 - Zone détaillée sur plan PSMV-Sol et tréfonds MH.
- Constructions existantes**
 - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'aménagement, la modification ou l'altération sont interdits.
 - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'altération, l'aménagement sont interdits, ou la modification à des fins d'amélioration est autorisée.
 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être maintenu, modifié ou remplacé.
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'aménagement public ou privé.
 - Écrêtement.
 - Surélévation.
 - Modification.
 - Règles particulières émises en vue de la mise en valeur de l'architecture et du cadre bâti.
 - Composition : restitution d'une composition architecturale.
 - Couronnement : restitution d'un couronnement.
 - Débard de toit : restitution d'un débard de toit à chevrons.
 - Matériaux : Suspension de matériaux parasites, démantelant la typologie de l'édifice.
 - Constructions non protégées établies sur le domaine public pouvant être maintenues, modifiées ou remplacées.
- Constructions neuves**
 - Emprise de construction imposée.
 - Superposition des dispositions : Démolition et emprise de construction imposées.
 - Alignements nouveaux imposés.
- Fond de plan**
 - Adresse
 - Parcelle et numéro.
 - Habitatage linéaire divers
 - Emprise de voie - RN13
 - 13 Numéro d'adresse.
 - 35 Numéro d'lot.
 - Rue des Adrets
 - Surface hydrographique.
 - 13 Allimétrie (NGF)
- Espaces libres**
 - Vues et perspectives**
 - 1 Vues et perspectives sur monument à préserver.
 - 1 Vues et perspectives sur front bâti à préserver.
 - 1 Vues et perspectives sur façade à préserver.
 - 1 Vues et perspectives paysagères à préserver.
 - Espaces libres à dominante minérale**
 - Espace libre existant à dominante minérale à conserver.
 - Cour.
 - Espace libre existant à dominante minérale avec colonades à conserver.
 - Espace libre à dominante minérale à aménager ou à créer.
 - Espaces libres à dominante végétale**
 - Espace libre existant à dominante végétale à conserver.
 - Espace libre à dominante végétale à créer.
 - Jardin.
 - Superposition des dispositions : Démolition et espace libre à dominante végétale à créer.
 - Composition végétale (mail, alignement, arbre isolé), à conserver et renouveler.
 - Composition végétale (mail, alignement, arbre isolé), à créer.
 - Patrimoine de l'eau**
 - Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur.
 - Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur (fontaine).
 - Patrimoine de l'eau à créer et/ou remettre en valeur.
 - Passages**
 - Passage existant à conserver.
 - Passage à créer.
 - Passage à créer (voie verte).
 - Début et fin de traitement piéton.
 - Voie à modifier.

